



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 05 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
30/10/2024

DATE D'AFFICHAGE
30/10/2024

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	M. Christophe DELIERE
M. Tristan DERYCKE	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Françoise SUVE	Mme Liliane CONDOUMY
M. Marc ZEISEL	M. Claude CHARLOT
Mme Pascale SERVENT	Mme Muriel GERMAIN
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Cindy PRALONG	Mme Christiane SARIDJAN
M. Philippe BLAISE	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Naïa WATEOU	Mme Magali MANUOHALALO
Mme Valérie LAROQUE	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
M. Christophe DELESSERT	M. Emmanuel BERART
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Bernard LAVANDIER
M. Alexandre MACHFUL	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Bruno CAPY	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Charlotte THAI AWE
		M. Joseph BOANEMOA	Mme Laurène CASSAGNE
		Mme Laurie HUMUNI	Mme Veylma FALAE O
Nombre de présents	: 38	Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Eric MELTESALE
Nombre de votants	: 50	M. Michel FONGUE	Mme Christine LE SAINT
(12 procurations)		Mme Janine BAJON	Mme Jeanne POELLABAUER
		Mme Vaimoe ALBANESE	
		M. Nicolas BRIGNONE	
		M. Luc BRUN	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-1164

levant le vote à scrutin secret pour la désignation d'un membre du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la résidentialisation du secteur de N'Du

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 5 novembre 2024

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment ses articles L. 121-12 et L. 121-25,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/94 du 18 octobre 2024,

La commission du budget et des finances (cbf) entendue en séance du 24 octobre 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour modifier la composition du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la résidentialisation du secteur de N'Du.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- | | |
|---------------------|---|
| - SUBD ADMINIS. SUD | 1 |
| - DF (dont TPS) | 2 |
| - DU | 1 |
| - MISE EN LIGNE | 1 |